

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025

Le 8 octobre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 23

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, MM. René LEMERLE, Jean-Claude PROST, Mme Michèle TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2025

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur les procès-verbaux, joints à la convocation.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité des membres présents (22 voix) et une abstention (Mme Danielle RANCY).

2 Reprises d'alignement – acquisition de parcelles – plans et tableau récapitulatif des parcelles joints

M. Jean-Marc LAVIGNE : au cours des commissions d'urbanisme, nous identifions des parcelles susceptibles d'être acquises dans le cadre de reprises d'alignement.

Il est donc proposé d'acquérir 8 parcelles, situées chemin des Dringues, appartenant à la société Compagnons Bâisseurs Franchise, située à Pont du Château, au prix de 15 € la parcelle.

Un devis a été demandé à Me Emilie MARTIN, notaire au Martres de Veyre, pour la rédaction de l'acte authentique.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des huit parcelles à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire – 2^{ème} délibération – cartes jointes

M. Jean-Marc LAVIGNE : suite à la 1^{ère} délibération n° 2025-30 du 20 mai 2025 définissant les zones d'accélération pour les énergies renouvelables, les services de l'Etat ont déclaré la délibération non-conforme (idem pour les communes de Montmorin, Pérignat es Allier, Saint Julien de Coppel et Vertaizon).

Il est donc proposé de délibérer à nouveau pour définir des zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Les filières d'énergie que nous proposons sont :

- Les zones pour la géothermie
- Les zones pour le solaire panneaux photovoltaïques en toiture
- Les zones pour le solaire thermique en toiture

Ces trois zones couvrant le territoire de la commune de Mur sur Allier, à l'exception des aires protégées de la commune (zones Natura 2000, zones Espaces naturels sensibles), conformément aux cartes ci-joint. Ces zones protégées sont principalement en bord d'Allier et sur le Puy de Mur.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Autorisation de signer les conventions de financement de travaux avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme (TE 63)

Mme Danielle RANCY :

4-1 Modification de câblage dans le cadre des travaux d'installation du dispositif de vidéoprotection

En lien avec les travaux d'installation de la vidéoprotection qui débutent début octobre, il est indispensable de réaliser des travaux pour l'alimentation électrique des caméras et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec Territoire d'Energie 63.

L'estimation des dépenses s'élève à 9 200 € HT, TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 40 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 60 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 5 520 € (Eco-taxe = 0).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider ces travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 5 520 € et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget.

4-2 Réfection de câblage suite à vandalisme chemin de Courvache

Suite aux actions de vandalisme commises chemin de Courvache, il est proposé de réaliser les travaux de réfection de câblage de l'éclairage public et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec Territoire d'Energie 63.

L'estimation des dépenses s'élève à 4 700 € HT, TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 2 350 € (Eco-taxe=0).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider ces travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 2 350 € et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget.

5 Rapport annuel 2024 du SIAREC

Mme Danielle RANCY : le rapport a été transmis aux élus par mail du 4 septembre 2025, qui en ont pris connaissance.

6 Autorisation de signer la convention de gestion de téléassistance avec le Conseil départemental du Puy de Dôme – document joint

M. Vincent MAZIN : lors de sa séance du 24 juin 2025, le SIASD de Lezoux a mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention de gestion de la téléassistance départementale. Chaque commune adhérente au SIASD doit conclure directement et individuellement une convention avec le Conseil départemental du Puy de Dôme.

Les conditions seront inchangées pour les bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental du Puy de Dôme.

7 Personnel : création de postes

M. Yves FERRIER : dans le cadre de leur évolution de carrière, 3 agents peuvent prétendre à un changement de grade.

Il est proposé au conseil municipal de créer :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (28.93/35^{ème})
- un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet

Les postes correspondants seront supprimés lors d'une prochaine séance après avis du Comité social territorial.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création des 3 postes.

8 Transformation du budget annexe du CCAS en budget autonome

M. Yves FERRIER : actuellement le budget du CCAS est un budget annexe du budget principal de la commune.

Selon le décret 87-130 du 26 février 1987, les CCAS dont les recettes annuelles de fonctionnement excèdent 30 489.80 € doivent transformer leur budget annexe en budget avec autonomie financière (personnalité juridique + autonomie financière).

Le seuil est largement dépassé, le total des recettes de fonctionnement réalisées du budget annexe du CCAS :

- 2023 : 88 756.70 €
- 2024 : 81 418.67 €

Il est donc proposé au conseil municipal de transformer le budget annexe du CCAS de Mur sur Allier en budget principal autonome à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette transformation implique la création d'une nouvelle personne morale (nouveau SIREN), le budget annexe actuel sera dissout et la comptabilité de ce dernier sera transférée sur le nouveau budget principal.

Mme Adeline ROUX : qui va gérer ce budget concrètement ? quel sera le contrôle sur ce budget ?

M. Yves FERRIER : ce sera toujours la commune (CA du CCAS), le contrôle sera le même qu'actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la transformation du budget du CCAS en budget autonome.

9 Questions diverses

M. Stéphane FALGOUX : j'ai quelques questions

* Certains habitants se plaignent de la vétusté de l'abris-bus situé sur la D1 au-dessus de la salle polyvalente.

M. Sylvain DELEVILLE : l'année dernière, lors de l'installation du dos d'âne pour sécuriser l'accès à l'école éphémère, il a été convenu de refaire l'abris-bus, c'est en cours, nous avons déjà relancé et attendons une date d'intervention.

M. Vincent MAZIN : ce n'est pas la commune, c'est le Département.

* Certains habitants demandent des poubelles pour des végétaux

Mme Lydie ROBERT : des abris bacs sont en train de se déployer sur certaines communes du SBA, ce sont des points collectifs où les gens vont déposer leurs végétaux, mais le SBA ne collecte pas en porte à porte.

M. Vincent MAZIN : on posera la question au SBA pour donner une réponse au prochain conseil.

* chemin Entre les Vignes : quand il pleut, l'eau s'écoule à fond, les riverains voudraient savoir la date des travaux, il n'y a pas de grille de récupération des eaux pluviales, les orages sont de plus en plus violents, certains se retrouvent avec les garages inondés.
Est-ce que ça a bien été pris en compte et des travaux sont-ils envisagés ?

M. Vincent MAZIN : je suis surpris que tu poses la question car nous avons échangé il y a peu avec les riverains concernés et on les voit régulièrement.
Mais tu as raison de faire remonter le sujet en conseil et on y répondra, c'est important, tout le travail a été fait en concertation avec eux.

* Toujours du même côté de l'avenue de Compains, il serait bon de rappeler l'utilité des fameux plots blancs qui ont été mis en face de l'entrée de la salle polyvalente pour casser un peu la circulation.
Certains se plaignent car des automobilistes ne respectent pas du tout le croisement, normalement pour tourner à gauche direction la salle polyvalente, il faut se déporter d'abord à droite.

M. Vincent MAZIN : ce n'est pas une obligation, en période de grande circulation, je reconnais que c'est dangereux si quelqu'un arrive de l'autre côté.
L'idée c'est de rester sur la voie principale si tu veux tourner à gauche pour descendre à la salle polyvalente.

M. Stéphane FALGOUX : ça créé pas mal d'interrogations.

M. Vincent MAZIN : si tu respectes la limitation de vitesse qui est à 30, c'est pas gênant.
Après, si tu arrives à 50 ou 60, effectivement, ça pose un problème.

M. Stéphane FALGOUX : la limitation de vitesse 30, il y a des endroits où c'est marqué 30, et d'autres c'est 50.

Mme Jacinthe GUILHOT : non sur ce secteur c'est marqué 30.

M. Stéphane FALGOUX : mais sur d'autres secteurs de la commune.

M. Vincent MAZIN : tu as raison, le marquage au sol n'est pas terminé, il manque des bandes STOP.

M. Stéphane FALGOUX : ça fait une période d'incertitude et d'insécurité.

M. Vincent MAZIN : l'insécurité ... si on respecte les limitations de vitesse ...après si on parle de civisme, de non-respect, effectivement on crée de l'insécurité.

M. Stéphane FALGOUX : c'est encore un autre sujet

M. Vincent MAZIN : c'est le fait que les gens ne respectent pas d'une part, la limitation de vitesse, et d'autre part, certains sens de circulation.

Pour avoir réfléchi sur certains travaux, si on fait abstraction du manque de civisme, tout se passe bien, mais les gens ne respectent pas systématiquement.

TABLE DES MATIERES :

2025-44 : Personnel – création de postes

2025-45 : Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables – 2^{ème} délibération

2025-46 : Reprise d'alignements – acquisition de 8 parcelles Les Dringues

2025-47 : Convention de gestion de la téléassistance avec le CD63

2025-48 : Transformation du budget du CCAS en budget autonome

2025-49 : TE 63 Convention de financement de travaux modification de câblages pour la vidéoprotection

2025-50 : TE 63 Convention de financement de travaux de réfection de câblage suite à vandalisme chemin de Courvache

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire,
Danielle RANCY